

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

PRÉSENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, M. Guy BOISSERIN, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mme Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Gregory NOWAK *donne pouvoir à* Damien COMBET
Dominique CHARVOLIN *donne pouvoir à* Patricia GRANGE,
Céline ROTHEA *donne pouvoir à* Guillaume LEVEQUE,
Jean-Marc BUGNET *donne pouvoir à* Françoise GAUQUELIN
Anne-Claire ROUANET *donne pouvoir à* Pierre FRESSYNET
Lionel BRUNEL *donne pouvoir à* Laurence BEUGRAS,

ABSENT :

Mme Christiane CONSTANT

SECRÉTAIRE :

Mme Agnès BERAL

Ouverture de la séance à 20h30

1 / Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente, sur la période du 03 octobre au 06 novembre 2023

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, des décisions prises par madame La Présidente.

2 / Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 26 septembre 2023

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du compte-rendu du conseil communautaire du 26 septembre 2023.

3/RAPPORTS

3.1 - ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2023-95 : Election -- Nouvelle composition des commissions thématiques de la Communauté de communes de la Vallée du Garon

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3.2 - FINANCES

Rapporteur : Mme Catherine STARON

2023-96 : Décision modificative au budget 2023

M. Serant précise qu'il est intéressant de regarder les chiffres donnés par habitant. La plus haute place est attribuée à Millery et la plus basse est Vourles.

Mme Staron précise qu'il y a une explication d'un niveau fiscale.

M. Serant précise qu'il s'est trompé et que c'est Montagny et non Vourles.

Mme Gauquelin rajoute que la commune la plus mal placée est Millery.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2023-97 : Dotation de solidarité communautaire supplémentaire 2023

Mme Gauquelin précise que les projets avancent et leurs financements seront importants en 2024.

Il est demandé si le million de la SPL (Société Publique Locale) a été inscrit sur 2024 ou en fin 2023.

Mme Staron répond que ça sera sur le prochain conseil. Il fallait faire avant la présentation. Il s'agira d'une DM 2023

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2023-98 : PACTE Rhône I : Avenant de prorogation

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2023-99 : PACTE Rhône II : Mise en place d'une nouvelle convention

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3.3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Serge BERARD

2023-100 : Bilan de la concertation relative à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur la zone AUi2, Moninsable II à Brignais :

M. Serant demande s'il existe une maîtrise de la communauté de communes dans le choix des entreprises.

M. Bérard précise que c'est le cas. Il y aura un cahier des charges et le choix des entreprises sera fait en fonction. Il y a des enjeux paysagers. La volonté est de densifier le territoire au niveau des emplois.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3.4 – AMENAGEMENT – LOGEMENT – TRANSITION

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2023-101 : Adhésion au CEREMA (centre d'études et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2023-102 : PLH - Garantie d'emprunts SFHE – Chemin des Tards Venus à Brignais pour un montant de 3 480 500€

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2023-103 : PLH - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023 – SOLIHA

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3.5 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme CROZET

2023-104 : Convention d'animation du PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique) du Garon pour l'année 2023

M. Serant demande pourquoi cela n'était pas légal.

M. Crozet précise que cela dépend de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Le financement du Département était illégal. L'Etat était présent lors des réunions de travail, mais la mauvaise nouvelle est tombée en mars. Les services de l'Etat n'ont pas su nous accompagner et nous avons perdu de l'argent.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

2023-105 : Avenant à la convention de la lutte collective contre le frelon asiatique 2023

Il est demandé si les dix nids en attente ont pu être traités.

M. Crozet répond que ces nids ont été traités. Le GDS (Groupement de Défenses Sanitaires) est intervenu. Les premiers gels sont arrivés donc les frelons encore en vie sont allés s'enterrer et reviendront probablement l'année prochaine.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3.6 – BÂTIMENTS

Rapporteur : M. Guy BOISSERIN

2023-106 : Nouvel office du tourisme Plat de l'Air – Convention de mise à disposition : autorisation de signature

M. Boisserin précise que la contribution est de 1 000€ par mois.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

3.7 – VOIRIE

Rapporteur : M. Jean-Louis GERGAUD



2023-1 07 : Acquisition foncière : Parcelles BD 290 292 294 et 296 – Rue du Général de Gaulle et Avenue de la Gare à Brignais

Il est demandé si la différence de prix avec des parcelles comparables, est expliquée par l'emplacement.

M. Gergaud répond que l'emplacement explique le prix. C'est un emplacement réservé.

M. Berard précise qu'au même endroit il y aura des travaux pour l'arrivée du bus. L'immeuble sera bientôt livré.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le projet présenté.

ANNEXES

Le prochain conseil communautaire sera en mairie de Vourles le 18.12

Il y aura une vente de livres ce week-end

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h00

À Chaponost, le 28.11.23

La Présidente
Françoise Gauquelin
Signé le, 13/01/2024,
GAUQUELIN Françoise

F. Gauquelin

Le secrétaire de séance,
Agnès Béral